



Résolution du CSE sur le projet de réouverture mutualisée du BIP d'Arles

Les élus ont pris connaissance du projet de réouverture mutualisée entre deux régions du BIP d'Arles et de l'aval formulé par les RP des deux antennes concernées.

La direction présente ce projet comme un « test ». Les élus rappellent qu'un test ne constitue pas un cadre formalisé de déploiement des projets à la différence des expérimentations précisément cadrées.

En conséquence, les élus du CSE demandent que soit mis en place un suivi précis de cette phase de test, avec des indicateurs permettant d'identifier finement les effets aussi bien éditoriaux, qu'organisationnels, RH ou matériels.

Ces indicateurs pourront être définis par les représentants de proximité de Provence-Alpes et Languedoc-Roussillon.

Ils demandent que pendant cette phase de test, les instances de proximité des deux antennes bénéficient de réunions communes afin de partager les informations et d'ajuster réellement le projet en fonction des constats du terrain.

Les élus demandent qu'avant l'échéance du 11 octobre 2026, une inspection conjointe des RP des deux antennes soit menée et qu'ils viennent la restituer aux élus du CSE lors de la réunion ordinaire des 14 et 15 octobre 2026, en même temps qu'un bilan de cette expérience, auquel les RP devront avoir été pleinement associés.

Les élus seront vigilants à ce que ce projet ne porte pas préjudice au projet éditorial et à l'organisation de la locale de Nîmes.

Adopté à l'unanimité des 23 votants.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 18 juin 2026